Image not found or type unknown

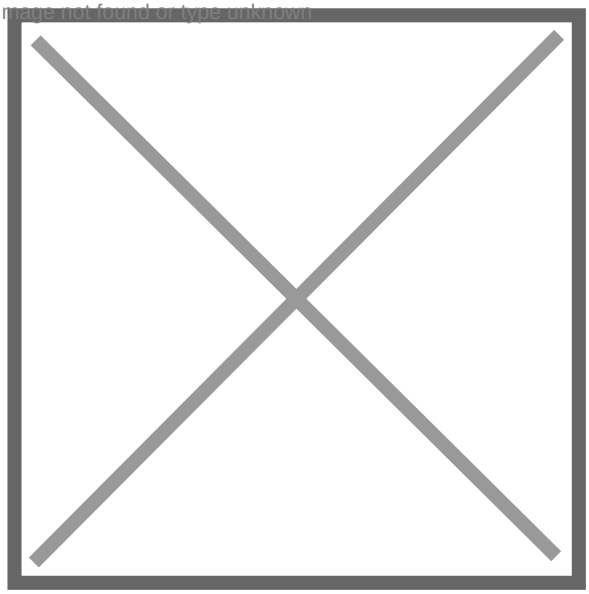

Provocation de l'ex mari suite a un divorce

Par **manisel**, le **24/05/2017** à **17:26**

Bonjour,
Je m'adresse a vous, a nom de ma fille (52 ans).
Elle a divorcée depuis 2ans , après 25ans de vie de couple.De ce fait mon ex gendre à quitter de domicile conjugal depuis,est s'est logé a proximité de son ancien domicile
Depuis quelques mois son ex mari ne trouve pas mieux que d'avoir lié une liaison avec une personne vivant dans le même immeuble que ma fille à l'étage du dessus(même la chambre à coucher est au dessus de celle de ma fille.)
Il gare son véhicule devant l'entrée de l'immeuble, croise ma fille dans les escaliers et se comporte avec les jeunes enfants de sa compagne comme leur père.
Il a utilisé mon petit fils (20ans) pour faire transporter un objet lourd et encombrant d'un voisin du même immeuble pour se faire valoir aux yeux des copropriétaires, tous étonnés de son comportement.
Ma fille ne peut plus supporter ce comportement, elle pleure ,et a dit qu'elle allais craqué, qu'elle risque de ne plus supporter cette situation et ne répond plus de s'est actes.
Qu'elles sont les possibilités l'égal pour arrêter ce comportement indigne et tentatoire.
Les éléments matériel constitutifs du délit de provocation voir harcèlement sont-ils réunis

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **24/05/2017** à **19:17**

Bonjour, votre fille peut déménager si elle le souhaite car il n'y a strictement rien à faire puisqu'il ne s'occupe pas de son ex femme. Il a refait sa vie c'est tout et c'est son droit puisqu'ils sont divorcés, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés